

COURSE DES LAGUNES &  
CHPT DE FRANCE ENDURANCE TT COURSES SUR SABLE - QUADS

Lieu : ST LEGER DE BALSON (33) Date : du 04/12/2011 au 04/12/2011

**ORGANISATEUR**

Nom du Moto-Club : MC LANGONNAIS Numéro d'affiliation : 0485  
 Adresse : 72 RTE DES BROCARDS  
 Code postal : 33125 Ville : LOUCHATS  
 Téléphone : 05.56.88.57.05 Fax : 05.56.88.57.05  
 e-mail : rivaultlaurent@wanadoo.fr Site Web :

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline Endurance Tout-Terrain et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

**ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT**

Nom du circuit : LES LAGUNES  
 Ville : ST LEGER DE BALSON  
 Longueur : 10 KM Largeur minimum : 10 Mètres  
 Largeur de la ligne de départ : 35 Mètres Distance du 1er virage : 300 Mètres  
 Nombre maximum de moto au départ de la course :  
 Nombre maximum de quads au départ de la course : SELON LES RTS: 460 - MAXI POUR LE CIRCUIT : 250  
 Le schéma du circuit et le plan d'accès au site sont annexés au présent règlement.

**ARTICLE 2 - CATEGORIES ET ENGAGEMENTS**

CATEGORIES						
Catégorie	QUADS	QUADS	VETERAN	FEMININES		
Age	a partir de 15ans	a partir de 18 ans	A partir de 37ans	idem quads		
Types de véhicule	Quad	Quad	Quad	Quad	***	***
Cylindrée	550cm3 Max+	libre	libre	selon age		
TRANSPONDEUR						
Location de transpondeur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Montant de la location	inclus	inclus	inclus	inclus		
Caution transpondeur	Chèque - 200€	Chèque - 200€	Chèque - 200€	Chèque - 200€		
ENGAGEMENTS						
Droit d'engagement	130€	130€	130€	130€		
Droit d'engagement majoré *	+ 10€	+ 10€	+ 10€	+ 10€		

\* Droit d'engagement du pilote majoré à compter du : 27/11/2011

**Engagements et informations :**

Contact : CATHERINE VIGNOLLE  
 Adresse : IDEM ORGANISATEUR  
 Téléphone : IDEM ORGANISATEUR Fax : IDEM ORGANISATEUR  
 e-mail : IDEM ORGANISATEUR Site d'engagements en ligne : www.courses-sur-sable.fr

### ARTICLE 3 - CONTROLE ADMINISTRATIF

Horaires du contrôle administratif : ..... Samedi 15h00 - dimanche 8h00 ..... Lieu : ..... sur le circuit .....

Dans le cadre de ces vérifications administratives, chaque participant devra présenter une **licence FFM** de la saison en cours. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves Internationales ou Européennes.

**Licences à la journée :** Des **licences à la journée (LAJ)** seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés FFM désireux de participer à la manifestation :  OUI  NON

Dans le cas où les LAJ sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### ARTICLE 4 - CONTROLE TECHNIQUE

Horaires du contrôle technique : ..... Samedi 15h00 - dimanche 8h00 ..... Lieu : ..... sur le circuit .....

Tous les participants devront y présenter leur(s) véhicule(s), leur équipement (bottes, gants, équipement de protection individuelle, protection dorsale et/ou pectorale).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, ils doivent en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'ils doivent remettre au Jury.

### ARTICLE 5 - HORAIRES PREVISIONNELS

Le détail des horaires prévisionnels est annexé au présent règlement.

### ARTICLE 6 - ASSURANCE

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R.331-30 du Code du sport est souscrite.

L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

### ARTICLE 7 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du Médecin (responsable médical de la manifestation) : ..... DOCTEUR JEANSON .....

Nombre de Secouristes : ..... 15 .....

Nombre d'ambulance(s) : ..... 2 .....

### ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

### ARTICLE 9 - OFFICIELS

Directeur de course : ..... Gérard BRONDY - Michel TORILLEC 23149 ..... Licence n° ..... 05247 .....

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Arbitre : ..... Licence n° .....

Président du Jury : ..... nomination groupe de travail sable ..... Licence n° .....

1er Membre du Jury : ..... nomination groupe de travail sable ..... Licence n° .....

2ème Membre du Jury : ..... nomination groupe de travail sable ..... Licence n° .....

Responsable technique : ..... nomination groupe de travail sable ..... Licence n° .....

Responsable chronométrage : ..... Licence n° .....

Nombre de postes de Commissaires : ..... 23 ..... Nombre de Commissaires de piste : ..... 23+6 .....

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le Directeur de course ainsi que les responsables technique et du chronométrage.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N° .....
Date : le .....	Date : le .....	Date : le .....
Signature :	Signature :	Signature :